

**CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE****PROCES-VERBAL****27e séance****De la séance ordinaire du**de la législature  
2011 - 2016**Jeudi 7 mai 2015**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	<b>Mme Claudia PERRIN</b> , Présidente
Sont présents	:	42 Conseillères et Conseillers sur 54
Excusé(e)s	:	Mmes RUEDI-BOVEY Marlyse URNER Caroline
	:	MM. BERTHOLET Michel CHOU Erik FAYET Jean-Jacques FERAZZA Pier-Antonio HELM Lothar JUNOD Michel MOTTET Bernard NICOD Gabriel WITTMER Aldo
Absente non excusée :	Mme	PINGOUD Astrid
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

A 20 h. tapantes, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** accueille l'assemblée réunie pour cette 3<sup>e</sup> séance ordinaire de l'année. Elle salue **M. Edgar SCHIESSER, Syndic, Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT et Luigi MANCINI**, ainsi que le fidèle public, M. Olivier LYON, architecte-conseil de la Commune, la presse et M. Jean-Marie CORNU, huissier.

**M. le Municipal Denis FAVRE**, retenu par une autre obligation, est excusé.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 22 avril 2015.

**1. Appel**

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 42 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

**2. Ordre du jour**

Aucune modification de l'ordre du jour proposé dans la convocation du 22 avril 2015 n'est demandée. Il est considéré comme accepté.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 55 / 2015 Demande de crédit pour la rénovation du Temple
7. Préavis municipal No 54 / 2015 Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley
8. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
9. Propositions individuelles et divers

### **3. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2015**

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** annonce qu'une erreur de numérotation s'est glissée dans les points de l'ordre du jour. Page 381 : point 10 (et non pas 5) Information des commissions permanentes et page 382 : point 11 (et non pas 6) Propositions individuelles et divers. Le procès-verbal original a déjà été corrigé en conséquence.

Il n'y a pas d'autres corrections ou remarques.

**VOTE** : le procès-verbal est adopté à la majorité avec 1 abstention.

### **4. Communications du Bureau (en annexe)**

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** en donne lecture.

### **5. Communications de la Municipalité (en annexe)**

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** en donne lecture.

### **6. Préavis municipal No 55 / 2015 Demande de crédit pour la rénovation du Temple**

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**, président-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. Les commissaires ont déposé et accepté deux amendements et c'est à l'unanimité qu'ils ont adopté les conclusions amendées du préavis.

**Mme la Conseillère Ornella MORIER** lit à son tour son rapport au nom de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis telles que présentées.

## **DISCUSSION**

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** annonce qu'il s'est exprimé auparavant au nom de la Commission technique dont il a signé le rapport car il est d'accord avec tout ce qu'il contient. Il désire cependant aller un cran plus loin en déposant un amendement, à titre personnel, qu'il présente comme suit :

« En page 13 du préavis, sous la rubrique « Cadrons », le SIPAL propose de revenir à la situation initiale (commentaires : laquelle ?, celle de quelle année ?), soit de supprimer 3 cadrons et de ne garder que celui de la façade Ouest.

Notre Municipalité demande quant à elle d'en garder au moins 3 et de ne supprimer que celui de la façade Est. La commission à l'unanimité la remercie et soutient au minimum cette option. C'est pourquoi j'ai signé ce rapport. Toutefois, je vous demande de faire un pas de plus et d'accepter le maintien des 4 cadrons, soit un sur chaque façade, sur chaque point cardinal.

En effet, lorsque vous observez le clocher d'où que vous soyez, n'est-il pas magnifique de pouvoir non seulement contempler le coq et ainsi connaître la direction des vents et, dans le même temps, de savoir quelle heure on vit ?

Bien sûr, ce cadran est plus petit que les autres, mais est-il mal intégré esthétiquement comme le mentionne la Municipalité ? Je ne le pense pas. Bien sûr que sa situation est plus exposée aux intempéries et qu'il y aura probablement des raccords de ferblanterie plus difficiles à réaliser. Et alors ! Ce clocher a tenu des décennies depuis le milieu du siècle passé. N'y a-t-il pas de solution en 2015 pour le faire durer au moins autant ? Trouvez-vous l'image en page 9 du clocher du Temple de Prilly plus joli sans cadran ? Moi pas !

Le clocher à 4 cadrans fait partie intégrante du patrimoine de Romanel, je le regarde au moins une fois par jour et ceci depuis plus de 50 ans et je ne vois pas pourquoi on profiterait de la rénovation du Temple pour le modifier.

D'autant plus qu'au niveau financier, la dépense supplémentaire estimée à CHF 10'000.- sera largement couverte par la subvention que nous devrions toucher de la part de l'EERV (Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud).

Vu ce qui précède, je vous demande de soutenir l'amendement suivant :

*« De maintenir, non pas 1, non pas 3, mais bien 4 cadrans sur le clocher du Temple, ceci via une dépense supplémentaire d'un montant estimé à CHF 10'000.-, mais qui sera entièrement compensée via une partie de la subvention à recevoir de la part de l'EERV. Ainsi, le montant corrigé ou non par les autres amendements ne sera lui pas modifié par le présent amendement ».*

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** tient d'abord à remercier la Municipalité pour la qualité du préavis qui est bien fait et dont les photos ne sont pas juste décoratives mais permettent une meilleure compréhension du contenu.

Il fait ensuite plusieurs commentaires sur le préavis.

Concernant le beamer, il n'est pas tout à fait d'accord avec la Commission. S'il est peut-être vrai, pour certains, qu'il n'y a pas de petites sommes, ni de petites économies, il suffit de penser au montant d'impôt que l'on paie et d'imaginer qu'une bonne partie ou la totalité de celui-ci passe pour ce beamer. Chacun peut donc se faire son opinion. Il est cependant bien conscient qu'un beamer fait actuellement partie d'un équipement standard normal et non pas luxueux d'un lieu public. Il ne faut par conséquent pas suivre la Commission sur ce point-là et accepter cette dépense.

Pour ce qui est du 4<sup>e</sup> cadran qui vient d'être évoqué, il est tout à fait juste de dire qu'il fait partie de l'édifice, même s'il est peut-être vrai qu'il a été ajouté lors d'une précédente rénovation. Il est regardé à longueur de temps par les habitants du village qui ont l'habitude d'y jeter un œil pour contrôler l'heure. Il est vraiment partie intégrante du clocher, avec son charme, et c'est le jour où il sera enlevé que l'on sera choqué et que l'on se dira qu'il manque quelque chose à l'église. Donc, laissons-le et tant pis pour le SIPAL !

Quant au porche, il est vrai que c'est un peu un rajout. Est-ce bien ou pas ? Il ne faut pas oublier qu'un temple est d'abord un lieu de cultes avant d'être un monument historique. Les personnes qui fréquentent l'église disent qu'ils ont besoin de ce porche, raison pour laquelle il faut le laisser et ne pas écouter les monuments historiques. Par contre, l'intervenant admet, à l'instar de la Commission technique, que ce n'est pas facile de trouver un porche qui s'intègre au bâtiment et qui vieillisse bien. Il souhaite bon courage à l'architecte qui devra découvrir la bonne solution.

Dernier point : l'horloge historique. M. le Conseiller a été très étonné et très surpris de lire que le mouvement, c'est-à-dire le moteur de l'horloge, allait être changé. Il est actuellement actionné par des poids qui montent et qui descendent, qui font fonctionner les horloges et les cloches. Or, la Municipalité a mandaté une entreprise, qui d'après ses recherches sur internet paraît tout à fait sérieuse, pour supprimer toute aide et que ça marche tout seul. Toutefois, il s'est posé la question : cette horloge est-elle vraiment malade ? Est-ce qu'il est absolument nécessaire de changer ce moteur ? Il s'est alors adressé à M. Michel Bovey, excellent mécanicien, qui habite à côté de l'église et qui est chargé par la Municipalité de régler cette horloge. M. Bovey n'était pas du tout au courant des démarches en cours pour changer le système. De plus, il estime que cette horloge fonctionne très bien, qu'elle a été révisée il y a quelques années et qu'elle peut continuer comme ça sans problème.

Ce constat fait, M. le Conseiller Meystre s'est posé la question : si M. Bovey ne pouvait plus, dans quelques années, assurer cet entretien, quelqu'un d'autre pourrait-il être formé pour le remplacer pour ces petits travaux ? Il s'est demandé ensuite s'il n'y a effectivement plus personne pour réparer ce genre d'horloge qui est très vieille. Après de nouvelles recherches sur internet, il a découvert qu'il y a beaucoup de mêmes horloges monumentales qui sont réparées et fonctionnent toujours. Il reste donc sur son interrogation : pourquoi changer ce mécanisme qui fait quand même partie de notre patrimoine ? Il pose la question : « Qui, dans la salle, changerait le mouvement d'une Rolex historique contre une Swatch ? ». Pourtant, la Municipalité, dans son préavis, nous fait avec laquelle il n'est pas d'accord. En conséquence, il dépose l'amendement suivant :

*Page 22 : l'horloge monumentale à contrepoids sera conservée et entretenue dans son état actuel.*

*Page 23, CFC 272.0 : Diminution du montant de CHF 21'000.- à CHF 11'000.-.*

*Page 25, « Conclusions » : point 2) d'accorder un crédit de CHF 617'500.- représentant le montant total des travaux.*

A noter que l'économie est difficilement chiffrable. Cette déduction de CHF 10'000.- n'est peut-être pas exacte et il est prêt à la changer si on lui dit le contraire. En l'occurrence, comme la seule chose qu'il peut faire en proposant un amendement est de changer les conclusions, il a choisi incidemment cette somme-là. Elle sera de toute façon dépensée en entretien dans le futur et il faut savoir que le but de cet amendement n'est pas de faire des économies mais avant tout de conserver un élément historique et patrimonial de notre village.

**M. le Conseiller François MORIER** aimerait savoir s'il y a bien qu'un seul mécanisme pour faire tourner les 4 cadrans ou s'il y a 4 mécanismes ? Si l'on conserve l'existant, peut-on faire fonctionner un nombre indéterminé de cadrans de 1 à 4 ?

**M. le Municipal Luigi MANCINI** prend la parole pour donner des explications complémentaires qu'il agrémente de diverses diapositives du temple.

Il signale tout d'abord que la première chose qu'il s'est fixée dans ce préavis, c'est de respecter le plan d'investissement qui est de CHF 600'000. Pour cela, la Municipalité a décidé de mandater son architecte-conseil, M. Olivier Lyon, habitant et membre du Conseil communal de Cheseaux, présent ce soir dans la salle. Le mandat d'architecte n'a pas été mis au concours. Plusieurs personnes ici présentes sont propriétaires ou représentantes de certains maîtres d'ouvrage dans la construction, et lorsqu'une équipe gagne, on ne la change pas. Il reprend ensuite quelques points du préavis.

Rampe pour handicapés : est-elle vraiment nécessaire ? Une séance a eu lieu avec le Conseil de paroisse qui a demandé deux choses : l'installation de cette rampe et celle d'un beamer.

Au niveau du porche, qui a été édifié il y a quelques années, une grande discussion a eu lieu avec le SIPAL. Celui-ci a accepté le nouveau porche construit au temple du Mont-sur-Lausanne, un peu design,

comme on peut le voir sur la photo projetée. Par conséquent, M. le Municipal demande, au nom de la Municipalité, de soutenir le 2<sup>e</sup> amendement de la Commission technique qui requiert l'implantation d'un nouveau porche en harmonie avec le bâtiment.

Pour les cadrans, une discussion animée s'est aussi produite. Concernant la réparation des horloges, il y a personnellement participé à de nombreuses reprises puisqu'il a été apprenti de M. Bovey qui l'a initié à ces travaux. Il a été nécessaire de remplacer souvent ces mécanismes et faire des axes, car il y a un système de mécanisme avec 4 axes qui vient commander les fameux cadrans. Leur l'entretien revient à environ CHF 750.- par année, sans les réparations qui doivent être faites spécialement d'usine.

M. le Municipal relève encore qu'il faut régler les contrepoids tous les 15 jours pour que l'horloge soit à l'heure. Qui va le faire à long terme ?

Avec le système électronique qui coûte CHF 5'000, c'est comme un moteur, on change le cœur, ce qui assure un procédé sûr et performant. C'est la raison pour laquelle la Municipalité demande de refuser l'amendement de M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE qui préconise d'en rester au système mécanique actuel.

Quant à l'amendement de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI pour le maintien des 4 cadrans, il est exact que cela va coûter environ CHF 10'000 à cause de la ferblanterie. Cependant, la Municipalité ne va pas se battre. Au Conseil communal de décider s'il désire 4, 3 ou 1 seul cadran.

Pour le beamer, M. le Municipal lit un courrier qu'il a reçu de la Paroisse de Cheseaux, Romanel et Vernand qui mentionne qu'il y a plusieurs années, un écran a été installé dans le temple de Romanel. Il est souvent utile lors d'assemblées générales et lors de cultes pour la diffusion de documents ou pour l'affichage de chants. Il est même devenu indispensable lors des cultes et catéchèses avec et pour les jeunes. Cet écran est judicieusement caché derrière une poutre traversante et il est très bien. Pour la diffusion de tout, un beamer est nécessaire. Il faut chaque fois l'installer. Jusqu'à présent, il était au milieu de l'allée centrale, avec tous les câbles qui empêchent alors tout mouvement dans le temple. A l'occasion des gros travaux, la paroisse aimerait que le beamer soit installé au plafond comme cela se fait dans tous les lieux de rassemblement.

M. le Municipal insiste sur le fait que la paroisse a été modeste dans ses revendications. C'est pourquoi il demande de refuser le premier amendement de la Commission technique.

Enfin, il répond à la question qui lui a été posée de savoir pourquoi la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église n'a pas été examinée ? Il rappelle que ce temple est classé et qu'il n'est pas possible de le faire dans notre canton.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** remercie des explications et reprend son rôle de président de la Commission technique en précisant qu'elle n'est pas contre le beamer. Elle dit simplement que sur environ CHF 600'000, la paroisse, qui n'a effectivement pas demandé grand-chose, aurait néanmoins pu le prendre à sa charge. Personne n'y avait pensé auparavant et c'est lors de la séance préparatoire de son groupe que quelqu'un a rappelé qu'il s'agit de la paroisse de Cheseaux-Romanel-Vernand, alors est-ce que Lausanne pourrait un peu participer étant donné que c'est aussi pour ses habitants ?

Concernant la subvention à recevoir de l'EERV (Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud), elle n'avait pas été chiffrée, mais après coup, il a quand même été dit que ce serait entre 10 et 15 % du montant. La Commune devrait donc recevoir environ CHF 60'000.-. Il pense par conséquent que les propositions faites par amendement peuvent être acceptées puisqu'il n'y aura pas de surprise et que le crédit demandé sera manifestement respecté.

Au sujet du beamer, **M. le Municipal Luigi MANCINI** précise que le bâtiment est à la commune de Romanel et que toute installation fixe, c'est-à-dire le câblage du système vidéo-audio, doit être faite par la Commune. Le montant est de CHF 10'000 avec l'installation. C'est donc clair que si quelqu'un désire déposer un amendement pour le beamer, il faut le faire par rapport à l'appareil car il est sûr qu'on pourra avoir une discussion avec le Conseil de paroisse et les communes de Lausanne et Cheseaux pour une participation sur le beamer qui devrait coûter entre CHF 2'200 et 4'000.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** ajoute qu'il a parlé du réglage des poids avec M. Bovey. Celui-ci lui a dit qu'il avait une fois proposé un appareil qui puisse le faire automatiquement, qui permettrait d'équilibrer la montée des poids, certainement avec un peu d'électronique ou alors de mécanique, à voir

plus en détail. Mais cela a bien entendu un certain coût. Il appelle à soutenir son amendement en faisant remarquer que si le montant à déduire est plutôt de CHF 5'000, il est tout à fait prêt à le modifier en conséquence.

**M. le Municipal Luigi MANCINI**, au nom de la Municipalité, ne suit pas l'amendement et appelle à le refuser. Il explique qu'il a donné auparavant la fourchette de prix ci-dessus par souci d'habituelle transparence puisqu'il a les devis en main. Il demande de carrément changer le système, question d'utilisation et question de réglage. Il préconise d'arrêter avec ces contrepoids parce qu'il y a déjà eu plusieurs fois des réparations. M. Bovey le sait puisque cela a été fait à son atelier. Il a fallu faire des pièces en laiton pour éviter une électrolyse sur certains éléments qui sont encore en cuivre à l'intérieur. Un jour on ne sera plus là et qui va le faire ? L'entreprise Mecatal ne répare pas de système mécanique. Elle n'est là que pour le réglage des poulies et des engrenages, mais ne répare pas les pièces qui doivent être faites sur mesure. Le jour où ça casse, elle ne prendra pas la responsabilité en disant qu'elle change les cadrans mais laisse la partie mécanique. Il demande à nouveau de clairement refuser l'amendement.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** insiste en disant qu'une recherche sur internet lui permet de dire qu'il existe encore des dizaines de ces horloges monumentales qui fonctionnent grâce à des passionnés. Comme il l'a déjà expliqué, cet ancien mécanisme fait partie de notre patrimoine villageois et mérite d'être conservé malgré le coût que cela engendre. L'enlever aujourd'hui signifie amputer un bout de notre histoire. On pourra toujours changer d'avis dans quelques décennies si dans 20 ou 30 ans cette pièce sera difficilement réparable. Mais, à sa connaissance, il y a des mécaniciens, des ateliers de mécaniciens, certainement même aussi des apprentis, encore dans des écoles, qui seraient intéressés et d'accord de fabriquer des pièces. Pour l'instant et pour de très nombreuses années, l'avenir de cette horloge est assuré.

**M. le Conseiller Pierre PACHE** est personnellement associé avec un archéologue. Ils ont un bureau qui est spécialisé dans l'analyse et les investigations des bâtiments anciens qu'ils ont l'habitude de visiter, notamment sous mandat des Monuments et sites. Il aimerait tout d'abord féliciter la Municipalité pour la qualité du projet qui est pertinent à plus d'un égard à ses yeux, en particulier relativement à la réfection des enduits extérieurs qui sont plus épais que les tailles des fenêtres et des chaînes d'angles, ce qui est tout à fait inesthétique. D'autre part, cet enduit en ciment est imperméable ce qui est dommageable pour les murs assemblés à la chaux qui sont à l'intérieur. Cela lui inspire une petite remarque : la mise en œuvre de crépis conformes au traitement des bâtiments historiques tels que celui-ci, c'est de la chaux, qui est extrêmement dure et solide mais très sensible à l'humidité. Or, nous avons tout autour de l'édifice des massifs qui s'appuient contre le pied de ses murs. Ceci l'inciterait à conseiller à la Municipalité à peut-être diminuer l'impact de ces matériaux terreux à ces endroits. En outre, ce n'est pas forcément un plus pour le bâtiment esthétiquement car il est partiellement masqué par cette végétation.

Concernant le porche, on fait beaucoup appel ce soir à la protection du patrimoine et sa mise en valeur, ce qui est tout à fait louable. Mais, ce porche, relativement récent, est inesthétique et nuit à l'intégrité historique du bâtiment qu'il coupe en deux. L'intervenant propose de carrément le supprimer plutôt que de le remplacer par une marquise en ferblanterie qui n'est pas nécessairement plus belle. Au demeurant, étant donné le nombre de personnes que peut accueillir le temple, on n'arrivera jamais à toutes les mettre sous le porche. Elles ont donc intérêt à entrer à l'intérieur où se trouve un vestibule.

Concernant le mécanisme, M. le Conseiller s'abstiendra. Par contre, il recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

A son tour, **M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** adresse des remerciements à la Municipalité pour ce préavis très bien présenté et, tout particulièrement à M. le Municipal Luigi MANCINI pour les explications supplémentaires données ce soir au vu des amendements proposés qu'il commente.

Pour le beamer, il invite à ne pas suivre l'amendement de la Commission technique pour une économie de quelques CHF 10'000 sur un total CHF 627'000, ce qui représente un pourcentage minime. C'est une installation fixe qui reste propriété de la Commune. Nous en avons des identiques dans d'autres bâtiments communaux et dans de nombreuses églises du Canton. Cela ne fait pas beaucoup de sens de solliciter, sur cet objet, une participation à la Paroisse qui n'a eu que très peu de requêtes. Quant à une contribution de la Commune de Lausanne, comme nous l'avons fait pour la Paroisse catholique de Prilly, elle peut se justifier, mais tout à fait indépendamment de la problématique du beamer.

Concernant le porche, M. le Conseiller est assez sensible aux arguments exposés par son préopinant. Il l'aurait presque laissé tel quel, mais il est vrai, finalement, qu'il n'est pas très heureux. Il n'est pas non plus

pour la marquise, telle qu'elle est au Mont, qui n'est pas mieux. En définitive, si nous pouvons faire une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sans qu'il y ait un couvert pour s'abriter de la pluie, cela ne le gênerait pas qu'on le supprime. En conséquence, il refusera cet amendement.

Par contre, il encourage vivement à accepter celui du 4<sup>e</sup> cadran. Comme enfant de Romanel, il l'a toujours connu, tant lorsqu'il habitait en bas du village que depuis qu'il demeure en haut. On peut effectivement le voir de chaque point cardinal de la commune. Les photos de clochers sans cadrans portent à l'ennui et ce serait aussi le cas à Romanel si nous ne les avions plus tous les 4. De plus, à Romanel, c'est le seul édifice qui en possède. A Prilly, par exemple, il y a le vieux collège qui a aussi une horloge. A Romanel, cela fait un certain sens d'avoir ces horloges.

Quant au mécanisme d'horloges, il était prêt à suivre M. le Conseiller Pierre-Alain Meystre par sensibilité et attachement au patrimoine. Cependant, cela ne lui paraît pas jouable, pas pour des questions financières, mais techniquement. Il se demande effectivement comment l'on fera, dans quelques années, lorsque cette installation sera défectueuse, si nous devons faire appel à des spécialistes d'on ne sait où pour s'occuper de faire des contrepoids ou autres interventions. Conséquemment, il ne votera pas l'amendement.

En revanche, il propose, pour valoriser le mécanisme, de l'exposer dans la salle du Conseil, près du drapeau communal.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** invite à passer aux votes. Elle relit et fait voter chaque amendement.

### **Amendement 1**

Proposé par la Commission technique :

*« Supprimer la dépense pour l'installation d'un beamer pour CHF 10'000.00 figurant en page 23 du préavis, CFC 2, point 23.0, ligne 3. »*

Mme la Présidente informe que le point 2) des conclusions du préavis sera modifié en conséquence suite au résultat du vote.

**VOTE sur l'amendement 1 : il est refusé par 33 non, 5 oui et 1 abstention.**

### **Amendement 2**

Proposé par la Commission technique :

*« De renoncer à la réfection du porche actuel et de procéder à l'implantation d'un nouveau porche dont l'intégration sera en harmonie avec le bâtiment. En ce sens, l'avis du SIPAL pourra être requis, sans toutefois que celui-ci ait un caractère contraignant. Dès lors, le CFC incluant les travaux prévus pour le maintien du porche sera augmenté d'un montant de CHF 30'500.00 ».*

**Vote sur l'amendement 2 : il est accepté par 20 oui, 18 non et 2 abstentions.**

### **Amendement 3 de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**

*« De maintenir, non pas 1, non pas 3, mais bien 4 cadrans sur le clocher du Temple, ceci via une dépense supplémentaire d'un montant estimé à CHF 10'000.- mais qui sera entièrement compensée via une partie de la subvention à recevoir de la part de l'EERV »*

**Vote sur l'amendement 3 : il est accepté par 28 oui, 12 non et 1 abstention.**

### **Amendement 4 de M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE**

*« Page 22 : l'horloge monumentale à contrepoids sera conservée et entretenue dans son état actuel. »*

Page 23 : CFC 272.0 Diminution du montant de CHF 21'000.- à CHF 11'000.- »

**Vote sur l'amendement 4 : il est refusé à une large majorité (3 oui, 1 abstention)**

Puis, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** donne lecture des conclusions amendées du préavis et passe au vote :

**Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne**

- Vu le préavis 55 / 2015 **Demande de crédit pour la rénovation du Temple** adopté en séance de Municipalité du 2015 ;
- Oûi le rapport de la Commission technique ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

- 1) D'accepter le préavis tel qu'amendé ;
- 2) D'accorder un crédit de **CHF 658'000.- TTC**, représentant le montant total des travaux ;
- 3) De financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) D'amortir cette dépense sur une durée maximum de 30 ans.

**VOTE : les conclusions amendées du préavis sont acceptées à la majorité (1 abstention)**

**M. le Municipal Luigi MANCINI** remercie l'assemblée de son vote et de la confiance témoignée. Il tient à relever que la Municipalité a beaucoup apprécié l'excellent travail des Commissions technique et des finances. Toutes les réunions et les séances ont eu lieu dans un très bon état d'esprit. Il tient encore à soulever que sans le soutien et les conseils de l'architecte-conseil de la Commune, M. Olivier LYON, ce préavis aurait été galère pour lui. Il le remercie chaleureusement de son appui et annonce que la Municipalité va pouvoir, sauf référendum communal, aller rapidement de l'avant dans ce projet.

**7. Préavis municipal No 54 / 2015 Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley**

Le rapport de la Commission technique est lu par son président-rapporteur **M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE**. Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité telles que présentées.

Puis c'est au tour de **M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER** de prendre place au pupitre pour la lecture du rapport de la Commission des finances, dont il est le président-rapporteur. Les conclusions du préavis sont également acceptées à l'unanimité telles que présentées.

**DISCUSSION**

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** déclare qu'il acceptera ce préavis. Il a juste une remarque à formuler concernant les avantages offerts à nos élèves. Jusqu'à maintenant, ils bénéficiaient de 4 entrées gratuites par an à la patinoire. Or, comme l'a relevé la Commission technique, les conditions seront moins favorables avec cette nouvelle convention, puisque les élèves des communes signataires ne bénéficieront plus de ces entrées gratuites et devront payer 50 % du prix normal d'entrée. Il trouverait élégant que la future direction de la S.A. du CIGM continue d'octroyer aux élèves des communes participantes les 4 gratuités, étant entendu que les entrées supplémentaires seront réglées à raison de 50 % du prix normal. Il



fait confiance à la Municipalité et au Municipal des Ecoles d'obtenir ce petit avantage.

Plus personne ne désirant intervenir, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

### Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis 54 / 2015 Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley adopté en séance de Municipalité du 2015 ;
- Oûi le rapport de la Commission technique ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

- D'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

**VOTE : les conclusions du préavis sont adoptées à la majorité (1 avis contraire)**

**M. le Municipal Luigi MANCINI** remercie d'avoir accepté ce préavis. Il désire ajouter quelques informations concernant ce centre sportif. A ce jour, 6 projets ont été retenus. Le comité des experts va bientôt donner le classement. Il y a des entreprises suisses et étrangères. Les projets retenus ont été choisis par Lausanne Région et un jury. Le LHC ne les connaît pas. Il insiste, en raison de la question qui lui a été posée avant la séance du Conseil, sur le fait que ce n'est pas le LHC qui pilote ce projet de patinoire.

## **8. Informations des commissions permanentes**

Il n'y a pas de communications.

## **9. Interpellation**

**Mme la Conseillère Nadia PISANI Ben Nsir** annonce qu'elle désire faire une interpellation. Elle en donne lecture :

### ***Pourquoi une modification de la gestion des déchets organiques ?***

*Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,*

*Au mois d'août 2012, le conseil communal a accepté le préavis 20/2012 qui marquait, pour notre commune, l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 du concept de la taxe au sac et de la taxe forfaitaire en lien avec les exigences fédérales et le principe dit du « pollueur-payeur ». Lors de l'étude du préavis, la commission technique dont je faisais partie, s'était vu garantir l'amélioration des écopoints existants par l'ajout de containers pour les déchets organiques afin de permettre aux citoyens d'optimiser le tri et réduire ainsi l'impact financier du fameux sac taxé. Depuis un peu plus de deux ans maintenant, ce nouveau système commence à trouver ses marques malgré, il est vrai, des débuts difficiles et un manque avéré de civilité dans certains écopoints du village qui ont donné et donnent encore fort à faire à notre personnel communal. La structure actuelle a le mérite toutefois de donner le choix à chacun de gérer les déchets comme il l'entend.*

*Or, j'ai été surprise de recevoir dernièrement un document indiquant, sans date d'entrée en vigueur, que*

les déchets organiques seraient dorénavant récoltés une fois par semaine, sur les emplacements des ordures ménagères. Le règlement communal sur la gestion des déchets n'étant pas contraignant à ce sujet, les locataires qui représentent la plus grande partie des usagers, devront donc espérer que les propriétaires mettent à disposition des containers adéquats.

Ces mêmes propriétaires ont été informés par courrier du 24 mars 2015 d'une modification du système au 1<sup>er</sup> juin 2015. Ils sont en plus invités à se coordonner pour des achats groupés de containers avec toutes les contraintes que cela implique (coordination de l'achat des containers, lieu de prise en charge, nettoyage des containers, etc.) et dans un laps de temps très court. Pourquoi un tel empressement pour la mise en place d'un nouveau système ? Quels sont les motifs qui justifient cette modification dans la gestion des déchets organiques alors qu'on nous a maintes fois répété qu'il faudrait aux moins trois exercices comptables pour faire un bilan de la situation ? De plus, sous couvert de cette modification, le ramassage des ordures ménagères se voit amputé d'un jour de ramassage par semaine alors que les containers privés et ceux des écopoints sont souvent saturés à l'heure actuelle. Certes, on nous rétorquera que suite à l'introduction du nouveau système, les ordures ménagères ont heureusement diminué. Ceci est exact, comme l'atteste le rapport de gestion 2013, environ de moitié mais elles se sont stabilisées en 2014 et le système de ramassage actuel des ordures ménagères qui donne satisfaction n'a alors pas été adapté. En tant que locataire, tout ceci me donne l'impression d'être prise en otage, et de payer davantage pour un moins bon service. De plus, la mise en place d'un tournus par camion me semble à l'opposé du concept écologique que l'on tend à mettre en place alors que la collecte dans les écopoints abonde dans ce sens. Enfin, certains quartiers du village comme Rebaternel sont difficiles d'accès pour les camions et ce ramassage supplémentaire ne va pas améliorer les choses.

Par conséquent et forte des explications précitées, j'interpelle la Municipalité afin qu'elle réponde aux questions suivantes :

1. Serait-il possible de différer la mise en place du nouveau système jusqu'à nouvel avis, par une information urgente à la population et notamment aux propriétaires car la Municipalité n'a pas la garantie que ces derniers adhéreront au concept ce qui aura un impact négatif sur le tri des déchets ?
2. Serait-il possible de maintenir la situation actuelle au niveau du ramassage des ordures ménagères et des déchets organiques jusqu'à la mise en place d'un réel concept écologique de tri des déchets qui ne pourra, à mon sens, n'être valable qu'avec des containers types « moloks » ?
3. Serait-il possible d'encourager comme mentionné au chapitre 2, article 4, paragraphe 5, du règlement communal de la gestion des déchets, le compostage décentralisé des déchets organiques, dans les jardins ou dans les quartiers et veiller à ce que les déchets organiques qui lui sont remis soient compostés dans les règles de l'art ? Je songe ici à la mise en place de containers plus volumineux aux points de collectes communaux (pompier et/ou déchetterie) ce qui permettrait un meilleur contrôle et optimiserait la collecte.
4. Serait-il possible d'organiser à l'occasion de diverses manifestations dans le village, des séances de sensibilisation au tri des déchets en collaboration avec le prestataire de service, comme ce fut réalisé par Valorsa aux comptoirs d'Echallens et de Cossonay ?

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, j'espère que ces lignes auront retenu votre attention et je vous remercie de soutenir mon interpellation pour laquelle je souhaiterais que notre Municipalité réponde séance tenante considérant l'urgence de l'échéancier qui nous préoccupe.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** la remercie et l'informe que cette interpellation doit être portée à l'ordre du jour qui doit être modifié. Il faut donc d'abord accepter qu'un point y soit ajouté.

Elle propose par conséquent de mettre un point 9) Interpellation. Elle demande l'approbation du Conseil par vote.

**VOTE** : la modification de l'ordre du jour est acceptée et le point 9 s'intitule : Interpellation.

**Mme la Présidente Claudia PERRIN** s'assure ensuite que 5 membres soutiennent cette interpellation, ce qui est largement le cas. Elle donne la parole à la Municipalité.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** annonce que la Municipalité a pris acte de l'interpellation de Mme Pisani Ben Nsir. Selon l'article 66 du Règlement du Conseil et l'article 34 de la Loi sur les Communes, la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance, le 25 juin 2015.

## 10. Propositions individuelles et divers

**M. le Conseiller Pierre PACHE** avoue qu'il a commis un vol à la Commune. Durant les travaux qui ont lieu devant chez lui, il a subtilisé un pavé qu'il brandit devant l'assemblée avant de le rendre à la Municipalité. Plaisanterie mise à part, qui n'est du reste pas drôle, il explique qu'il a prélevé ce pavé dans une caisse à proximité des travaux qui consistaient à entourer, du reste très joliment, les arbres qui jouxtent le chemin de la Judée. Il s'est intéressé à la provenance de ces pavés en examinant leurs caisses qui viennent du Vietnam, ainsi qu'en témoigne l'étiquette qu'il présente.

Il y a environ 2m3 de pavés qui ont été livrés après avoir parcouru quelque 19'000 km. Il est vrai que les pavés sont très bon marché au Vietnam mais on connaît aussi le flou, pour ne pas dire la suspicion qui peut rôder autour de la manière dont ils sont préparés, parfois par des enfants. Si l'on veut acheter des pavés en Suisse, c'est 3 fois plus cher, mais il y a aussi des pavés en Europe, à 1'000 ou 1'500 km. d'ici, en Espagne, au Portugal, en Italie, qui sont à des prix abordables. L'intervenant pense qu'au vu du coût des travaux effectués, il est tout à fait mesquin de faire des économies sur le dos de populations qui, à son avis, sont à épargner, sans compter le bilan du CO2 généré par le transport de ces pavés extrêmement lourds.

Sa question à la Municipalité : à l'avenir, peut-on veiller à imposer aux entreprises de donner une indication sur la provenance des fournitures de cette sorte ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** partage entièrement l'avis de M. le Conseiller et trouve aussi que c'est triste de devoir faire venir des pavés du Vietnam, peut-être préparés par des enfants. C'est aussi triste de constater que ce sont des entreprises suisses qui le font. Ceci dit, nous sommes quand même dans les marchés publics et, renseignement pris auprès du mandataire de la Commune, ce qui prévaut dans ces cas-là, ce sont les normes, alors que la provenance des pavés n'est pas prévue. Il cite, dans le même ordre d'idée, l'exemple de la charpente du futur Grand Conseil qui sera du bois suisse mais préparé en Allemagne, alors qu'il y a des entreprises qui manquent de travail en Suisse. Nous sommes bien dans la mondialisation ! Les exigences des marchés publics sont très compliquées et, s'il faut ajouter encore ce critère, cela ne va rien arranger. A l'avenir, la Municipalité essaiera de faire ce qu'elle peut dans le sens évoqué, mais cela risque d'être très difficile, les entreprises doivent avant tout respecter les normes SIA. Dans tous les cas, elle a pris note de la remarque de M. le Conseiller qui est tout à fait judicieuse.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** désire revenir sur la présentation publique du Plan de Quartier Pré Jaquet lundi dernier où plusieurs membres du Conseil étaient présents. Il n'y a pas grand-chose à dire sur le projet qui est conforme à ce que l'on attendait, chacun sachant qu'un jour ou l'autre cette zone allait se transformer. Par contre, ce qui l'a beaucoup étonné, c'est un peu la légèreté de la Municipalité quant à tous les problèmes de trafic dans ce périmètre suite à ces constructions. A l'instar d'autres personnes, il avait compris que l'on n'allait pas débiter de constructions tant que des solutions pour régler le trafic ne seraient pas trouvées.

D'autre part, il a été dit lors de cette séance que pour le Raffort ce sera entre 2 et 10 ans, le Lussex entre 2 et 5 ans et, au milieu, lorsque tout sera fini. Il s'agit de réponses extrêmement peu claires sur les problèmes de trafic. L'intervenant est plutôt perplexe et attend quand même de la part de la Municipalité des décisions et des priorités pour cette problématique dans cette zone du village. On commence déjà maintenant à avoir de la peine à sortir avec des trains toutes les 15 minutes. Par la suite, avec une fréquence encore plus restreinte, ce sera toujours plus difficile. Avec encore davantage d'habitants, sans solution, tous ceux qui habitent le bas du village voient les problèmes arriver.

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** déclare qu'il ne va pas rouvrir le débat. Il avertit qu'il y aura une séance d'information, telle qu'elle est notée dans le planning des séances du Conseil, au cours de laquelle s'exprimera le chef de l'unité LEB aux TL. Il a également été prévu de présenter le projet du Lussex, ce qui permettra aussi de donner des indications à ce sujet. Il faut noter qu'il a toujours été dit que les 3 premiers immeubles pourraient être construits sans le Lussex et qu'ensuite celui-ci devrait être prêt pour que le quartier prenne forme. Maintenant, il faut laisser se dérouler l'enquête publique qui provoquera des

oppositions et des discussions. Dans ce cadre-là, des précisions seront données et un préavis sera ensuite présenté au Conseil communal.

**M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** confirme une information que l'on peut découvrir sur des affiches qui apparaissent dans le village. On peut y lire « Brocante – Fête du Bas ». Il s'agit d'une brocante organisée par l'Entente, suivie de la Fête du Bas, le 30 mai. Pourquoi une Fête du Bas ? Parce que le Comité a remarqué que les fêtes se font toujours « en haut », à Prazqueron, mais jamais de l'autre côté du village, aux Esserpys. Pourquoi ne pas l'organiser une fois ? C'est donc en accord avec la Municipalité, que l'intervenant tient à remercier pour son accord et le matériel qui sera mis à disposition, que la manifestation se déroulera sur l'Esplanade des Esserpys. On parle déjà de perpétuer la fête l'année prochaine et les suivantes.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** annonce que hier soir se déroulait à Prazqueron, avec une forte affluence malgré le match de la Champions League, une séance d'information aux habitants de Romanel, animée par Swissgrid et chapeauté par les SiL et les CFF concernant le poste de couplage de Romanel. Il s'agit de la Centrale se trouvant vers la RC 448 qui est un noyau pour la distribution électrique sur toute la partie suisse et un nœud pour la partie européenne. Une 2<sup>e</sup> phase de travaux a été entamée qui va se poursuivre jusqu'en 2020. Toute la partie des lignes aériennes va rester. Il y aura juste quelques adaptations. Concernant les isolateurs que l'on voit et qui sont moches, il y aura des constructions en béton, ce sera des jolies « boîtes » comme on les appelle, avec des toits plats végétalisés et panneaux photovoltaïques. Enfin, pour rassurer le Conseil, la Commune de Romanel ne va rien payer. Un flyer est à disposition pour suivre ces travaux.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** revient sur l'interpellation qui vient d'être lue. Il attend la réponse de la Municipalité mais désire déjà s'exprimer en tant que propriétaire dans le cadre d'une PPE : « Les lettres sont parties à nos administrateurs. Comme il y avait une offre pour acheter des containers, ceux-ci ont été commandés. Je leur ai téléphoné pour savoir pourquoi ils avaient passé commande. C'est vrai que ce n'est pas écrit que c'est une obligation, mais ce n'est pas marqué que ce n'est pas une obligation. Donc, tout le monde croit que c'en est une ! Par conséquent, j'ai fait stopper la commande pour notre PPE ».

L'intervenant rappelle qu'il a adressé une demande à la Municipalité concernant la question financière relative aux futures élections à la proportionnelle. M. le Syndic a répondu que ce sera dans le budget. Par contre, qu'en est-il du principe technique ? Avec le système majoritaire, les gens allaient déposer leurs listes et, ensuite, c'était le greffe qui s'occupait de tout le reste, à l'exception bien sûr de la publicité des partis. Est-ce que ce sera la même chose avec la proportionnelle ? Ou chacun doit-il déjà prendre un imprimeur, avec les logos, etc. ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** répond que la Municipalité viendra le plus rapidement possible avec un préavis puisque ces coûts devront être incorporés dans le budget. Comme il s'agit d'une première expérience, c'est un peu plus difficile. Il faudra voir avec les divers groupements qui présenteront des listes, ainsi qu'avec le Bureau du Conseil.

**M. le Conseiller Henri PISANI** demande s'il existe un échancier relatif aux travaux du chemin de la Judée ? Savons-nous quand les travaux seront terminés, hormis la manifestation prévue ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** annonce qu'étant donné que se déroulera La Course à travers Romanel le 12 juin prochain, les travaux doivent être terminés pour cette échéance. Une séance est prévue à fin mai avec le mandataire qui a reçu l'ordre de finir les travaux à ce moment-là.

**M. le Conseiller Daniel ROTA** intervient concernant la sécurité et de petites incivilités. Il a longtemps hésité avant d'en parler mais un incident récent l'a conforté à s'exprimer car "jamais 2 sans 3". Avant donc que le 3 arrive, il tient à signaler le problème causé par les places de parking pour véhicules qui sont mises à disposition le long du chemin du Taulard, particulièrement en face des maisons qui sont en construction. Il ne s'agit pas des places marquées au sol qui sont bien adaptées et respectées. Par contre, ce sont les places virtuelles qui suivent jusqu'à l'entrée du Taulard qui l'inquiètent. On y trouve régulièrement jusqu'à 5 voitures alignées, quasiment jusqu'à l'entrée de la rue. Or, il y a eu déjà deux incidents qui auraient pu être beaucoup plus graves. Il demande ce qu'il est possible de faire avec ces places, comment intervenir pour

que la situation se régularise ou pour que la signalisation mise en place soit respectée car cela dure depuis plusieurs mois. Le premier incident est survenu cet hiver et le deuxième tout récemment. Une petite fille s'est retrouvée quasiment sous sa plaque parce qu'elle était masquée par ces voitures mal garées. Que peut-on faire ?

**M. le Syndic Edgar SCHIESSER** qui habite juste en face peut absolument confirmer cet état de fait. C'est un sujet connu. Ce qui est difficile c'est qu'il faut intervenir durant la nuit. Toutefois, la Municipalité va s'emparer du sujet et trouver une solution pour faire un contrôle spécifique. Il y a quand même un petit problème : la gendarmerie est déjà très occupée et il faut beaucoup insister pour qu'elle vienne mettre un peu d'ordre. On va aussi voir ce que l'on peut faire avec notre assistant de police dans ce domaine-là. Il est tout à fait exact que c'est pratiquement tous les soirs que l'on peut verbaliser.

**M. le Municipal Daniel CROT** vient d'avoir une petite discussion avec M. Jean-Marie Cornu, notre assistant de police, qui va intervenir directement au début de son service, entre 7.00 et 7.30 h. afin de verbaliser les contrevenants qui devraient encore être présents. Il observe cependant que le fait de mettre des amendes est dissuasif durant une petite période, mais que très vite les incivilités reprennent le dessus. A cet égard, il cite l'exemple des déposes et reprises des enfants aux abords des écoles.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** remercie par avance notre police communale d'intervenir. Par contre, il ne veut pas entendre que la gendarmerie est surchargée : « 15 avril, 9.30 h. radar à la Coccinelle, c'est les vacances, il ne faut pas dire que c'est pour protéger les enfants ! Le 23 à 20.00 h. de nouveau le radar à la Coccinelle et 3<sup>e</sup> radar au même endroit le 5 mai. Ils pourraient faire autre chose que mettre toujours ce radar à la Coccinelle ! ». Il observe encore qu'il y a continuellement des véhicules parkés illicitement à l'endroit évoqué, aussi bien le matin que l'après-midi et le soir.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** revient sur les fortes pluies subies la semaine dernière. Il désire d'abord remercier les pompiers de Romanel et environ, non professionnels mais très efficaces, ainsi que le personnel communal et les entreprises. La buvette des Marais a en effet été submergée par plus de 5 cm. de boue provoquée par des coulées provenant du champ situé en-dessus du lieu. Il a remarqué que le paysan a recouvert ses cultures de bâches sur lesquelles l'eau coule. Ce soir, il y a encore davantage de bâches, ce qui veut dire que s'il y a encore de la pluie, on risque d'avoir encore plus de boue. Le Green Club a également eu d'importants problèmes qui ont aussi nécessité l'intervention des pompiers. Est-ce que la Municipalité va étudier ces problèmes de pluie, chercher des solutions, parce que cela fait 2 fois en une année qu'il y a des inondations ? Les crues sont de plus en plus fréquentes et cela risque de se reproduire souvent. En outre, qui est responsable ? Le paysan d'en-dessus ? Est-ce que c'est la Commune qui doit prendre des décisions ?

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond que cette zone s'appelle Le Marais ! Il faut se rappeler que lors de la 1<sup>ère</sup> inondation, le champ était beau vert. Nous avons donc eu des inondations mais moins de dégâts que la 2<sup>e</sup> fois. A cette occasion, nous n'avons pas eu de chance parce que le champ était labouré et qu'il y a eu encore d'autres éléments négatifs. La Municipalité est inquiète, raison pour laquelle elle a déjà contacté et mandaté le bureau Ribi pour étudier l'évacuation de ces eaux et un préavis sera présenté. C'est la chose qu'il est possible de faire pour l'instant même si c'est vrai que l'on prend des risques. L'ECA est venue sur les lieux et elle payera les dégâts. En attendant que le projet soit présenté, il ne reste qu'à espérer qu'il n'y ait pas trop de pluie.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** demande un petit éclaircissement sur la note explicative que chacun a trouvée à sa place intitulée : "Collaboration en matière de protection civile avec les communes du District de Lausanne, sous la forme d'un contrat de droit administratif au sens de l'article 107b de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (LC)".

**M. le Municipal Daniel CROT** indique que cette note provient de la Préfecture et du Service juridique de la Ville de Lausanne. Elle informe sur un petit changement par rapport à une décision que les conseils communaux des communes de Lausanne District Nord ont prise à fin 2011 sur la nouvelle réorganisation de la Protection civile. Les conseils communaux avaient voté en 2011 une Convention intercommunale qui devait être acceptée par les conseils des 6 communes faisant partie de l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) Lausanne District Nord. Pour des raisons de TVA et autres problématiques, Lausanne n'a pas passé cette convention à son Conseil communal, d'où l'intervention du Préfet suite à celle des municipaux en charge des dossiers de la Protection Civile. A force de taper sur le clou pour être en ordre avec ce qu'ont décidé les Conseils, il a fallu trouver cette solution de changer cette Convention

intercommunale en établissant un contrat de droit administratif. Cela explique la raison de cette note qui donne toutes les explications nécessaires. L'important pour nous est que cela ne change rien au niveau organisationnel et des coûts.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** clôt les débats à 22.25 h. après avoir donné rendez-vous pour la prochaine séance le 25 juin à 20.00 h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

## Annexe au procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

### Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- J'excuse M. Denis Favre retenu à l'EPSIC pour l'inauguration du Centre de formation des électriciens.
- Deux points de collecte supplémentaires pour les vêtements usagés et autres textiles ont été installés, l'un situé à la Déchetterie du Chemin du Stand et l'autre à l'écopoint du Chemin du Brit, ceci afin de résoudre la surcharge d'habits dans les deux containers placés actuellement au Service de Voirie au Raffort et à l'écopoint du parking de la Maison de commune.
- Protection civile : Nous vous avons distribué une note explicative établie en collaboration avec le Préfet, le Service juridique de la Ville de Lausanne et les communes du Nord du District de Lausanne (Epalinges, Le Mont, Cheseaux, Jouxens-Mézery et Romanel), qui est jointe aux présentes communications. La collaboration en matière de protection civile se fera sous la forme d'un contrat de droit administratif en lieu et place de la Convention intercommunale adoptée par les Conseils communaux du Nord il y a quelques années déjà.
- Vous aurez certainement remarqué qu'à la Sortie clients du Centre commercial orange, il a été nécessaire d'installer 10 poteaux en plastique « Pole Cone City » sur une longueur de 13 mètres, ceci afin que les usagers cessent de tourner à gauche malgré la signalisation et le marquage au sol en place.
- La Municipalité essaie tant bien que mal de faire mettre un peu d'ordre à l'unique propriétaire des parcelles dans le secteur de la Tour Boxer et de l'ancienne Usine CILO.

Tout d'abord, il a été à nouveau constaté le dépôt d'un nombre impressionnant de véhicules sans plaques, ce qui est problématique si l'on considère que la Pétause passe sous le bâtiment CILO. Avec les services cantonaux compétents, nous allons refaire l'inventaire des entreprises locataires et examiner si, pour leurs activités respectives, elles respectent les prescriptions légales, notamment en matière de protection des eaux et protection incendie.

Dans le même périmètre, les amateurs de la série FOOD TRUCK sur France 2 auront aperçu une caravane devant l'ancienne Usine Boxer sur propriété privée, la Municipalité refusant systématiquement le stationnement de telles installations sur le domaine public. Comme vous l'aurez constaté, l'exploitant de ce FOOD TRUCK ne respecte pas les prescriptions de la loi sur l'exercice des activités économiques pour le commerce itinérant qui oblige la personne concernée à quitter l'emplacement tous les soirs à 19h., une fois son activité journalière terminée.

Il s'agit en fait d'une buvette sauvage avec tables, chaises, parasols, etc. La Municipalité est intervenue fermement pour que l'exploitant respecte les autorisations qu'il a reçues.

- Comme prévu, le projet de Plan directeur localisé intercommunal (PDLi) « Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne » a été adressé pour un premier examen préalable au Service du développement territorial qui nous a informés que la procédure se poursuit dans les services cantonaux concernés et que le résultat de cet examen préalable devrait parvenir d'ici au 10 juillet 2015. A vrai dire, nous ne l'attendons pas avant la mi-septembre.
- La Municipalité de Lausanne est favorable à la reprise par Eauservice de Lausanne de notre réseau d'eau de boisson (eau potable). Un projet de concession nous a été adressé et votre Municipalité viendra devant votre Conseil pour débattre de cette question lors de la prochaine séance du Conseil

communal du 25 juin.

La décision doit en effet être prise avant l'été vu qu'elle impactera, cas échéant, fortement le budget 2016 et que la reprise éventuelle devrait intervenir au 1<sup>er</sup> décembre 2015 si l'on ne veut pas faire deux relevés de compteurs en fin de cette année.

- Enfin, et pour terminer par une nouvelle festive, l'inauguration de l'Esplanade de Prazqueron aura lieu le 1<sup>er</sup> août 2015, en même temps que la commémoration de la Fête nationale. La préparation de cette manifestation, en collaboration avec la société organisatrice L'Amicale des Pompiers, a d'ores et déjà débuté et l'on parle carrément d'un feu d'artifice. Il faudra vous référer au traditionnel tous ménages.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

#### **Annexe aux présentes communications**

Note explicative concernant la collaboration en matière de protection civile avec les communes du District de Lausanne.



## Annexe au procès-verbal de la séance du 7 mai 2015

### Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

Peu de communications, en raison notamment de la pause pascalle.

- C'est justement durant cette période, soit le 1<sup>er</sup> avril dernier, que le bureau s'est réuni pour préparer la séance de ce soir, sous la houlette de notre vice-président M. Henri Pisani, votre présidente ayant abandonné les affaires communales pour prendre quelques vacances. Merci à M. Pisani d'avoir assuré cet intérim.
- j'ai participé, en tant que représentante de notre Conseil, à l'Assemblée générale de l'Association Sauvegardons Romanel qui a eu lieu ce lundi 4 mai. Les membres ont exprimé leurs inquiétudes sur le devenir de notre Village. Ils comptent sur la vigilance de notre Conseil communal en regard des enjeux importants auxquels Romanel va devoir faire face.
- J'ai reçu, en date du 6 mai, une correspondance de l'Association précitée, et je vous en donne lecture :

**Concerne : Conséquences du futur Plan Directeur Localisé intercommunal (PDLi) avec Lausanne**

*Madame la Présidente du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,*

*En 2014, nous avons participé aux ateliers participatifs pour le PDLi, organisés par la Municipalité et le SDNL. Les discussions au sein de ces ateliers sont demeurées générales et à des demandes d'informations précises (finances, circulation, infrastructures), il a généralement été répondu « des analyses sont en cours, les informations seront données par la suite ». Malgré nos tentatives de discussion, on nous a toujours opposé les études et le calendrier prévus par l'Etat et le SDNL.*

*Comme vous le savez, notre association demeure favorable à un développement raisonnable de notre village. Elle a toutefois exprimé à diverses reprises son désaccord envers la planification du SDNL, qui créera, à notre avis, de nombreux problèmes, tant la densification prévue à Romanel et surtout à Lausanne-Vernand est importante. L'objectif que nous préconisons, sous réserve de la réalisation préalable des infrastructures, est de 1000 habitants/emplois au maximum par décennie, en veillant à la réelle création d'emplois durables dans la commune et à la mise à disposition de logements pour les jeunes, pas uniquement des propriétés par étages.*

*Selon Monsieur le Syndic qui s'est exprimé à diverses reprises à ce sujet avant 2014 et durant les ateliers participatifs, le Plan Directeur localisé (PDLi) commun avec Lausanne, qui prendrait en compte l'important développement prévu à Vernand, vous sera soumis vers fin 2015 ou au premier semestre 2016.*

*Avant que ce PDLi ne vous soit soumis, ne devriez-vous pas obtenir préalablement et rapidement les réponses qui inquiètent notre population ? : quelles sont les infrastructures annoncées par Monsieur le Syndic « avant toute nouvelle construction » ? ; au niveau transports, quelle option est finalement retenue pour les passages à niveau, la gestion du trafic ? ; quel impact sur les finances communales et les impôts de notre village ?*

*A notre humble avis, avant qu'un plan définitif ne soit présenté, il serait temps d'obtenir un minimum de transparence sur ces informations essentielles, qui ont déjà été demandées à plusieurs reprises par certaines et certains d'entre vous.*

*Comme vous le savez, nous souhaiterions, par respect pour les habitants de notre village, que ceux-*

*ci puissent aussi s'exprimer sur l'avenir de notre commune et de ses environs. Si la population accepte ce qui lui sera proposé, nous estimons que la démocratie aura été respectée. C'est peut-être également une matière à réflexion, de définir s'il s'agira, le moment venu, de demander ou pas*

2

*l'avis de la population du village ou si ce projet d'ampleur exceptionnelle ne nécessite pas une votation.*

*Nous sommes bien sûr à votre disposition pour en parler et pour des échanges fructueux.*

*Nous vous présentons, Madame le Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, nos salutations respectueuses.*

*Pour le Comité de Sauvegardons Romanel :*

Signatures de Mmes et MM. :

*Michel Clerc  
Jean Coquel  
Anne-Lise Fillion  
Béatrice Giriens  
Claude Romy  
Claude Voumard*

J'en ai fini avec les communications du bureau.